



Perpignan, le 27 MARS 2017

Madame le Maire,

Conformément aux articles L153-36 à L153-48 du Code de l'urbanisme, j'ai bien reçu votre projet de modification n°2 du PLU de votre commune.

Ce dossier appelle de la part de mes services les observations que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services
par Interim

Jérémie LE FOUILLER

Madame Nicole VILLARD
Maire
Avenue Léon Jean Grégory
66162 LE BOULOU



Avis des Services du Département concernant le PLU de la Commune de Le Boulou

INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

Pas de remarque concernant l'accès à la zone ouverte à l'urbanisation depuis le giratoire nord de l'échangeur avec la RD 618.

Les règles d'urbanisme devront intégrer la proximité de la RD 618 et les nuisances sonores au niveau des dispositions constructives d'isolation phonique.